

BURKINA FASO

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDROAGRIQUES
ET DE LA MECANISATION

SECRETARIAT GENERAL



NOTE CONCEPTUELLE DU PROJET 1 : Projet d'intensification des systèmes de production rizicole

SAMBA Nethone : 73284417,
anatoesame@yahoo.fr
ILBOUDO Irissa 70731212,
ilboudoirissa@gmail.com
SAMTOUMA Stanislas Bark-Wendé
70106937, bark-wende@hotmail.com

Groupe I

TABLE DES MATIERES

A. Contexte.....	4
B. Justifications.....	5
C. Zones d'intervention potentielles et Groupes cibles.....	5
D. Objectifs Principaux du Projet.....	6
E. Description des Composantes, Résultats et Activités	6
Composante 1 : Développement des infrastructures de soutien à la production	6
Composante 2 : Accroissement de l'offre en intrants de qualité	9
Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs	10
Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs	11
Composante 4 : Gestion du projet.....	12
Composante 3 : Gestion du Projet	13
F. Coûts et Financements	14
G. Stratégie de Mise en œuvre du Projet.....	15
H. Organisation et gestion.....	16
I. Suivi-Evaluation.....	16
J. Risques.....	17
K. Fiche de Projet	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: activités retenues dans le cadre de la composante 1	8
Tableau 2: activités retenues dans le cadre de la composante 2	10
Tableau 3: Activités retenues dans le cadre de la composante 3	11
Tableau 4: Résultats et activités de la composante 4.....	13
Tableau 5: Synthèse du cout du projet	14
Tableau 6: Potentiels Risques du projet.....	17

A. CONTEXTE

Au Burkina Faso, le secteur agricole occupe 86% de la population active et sa contribution au PIB est estimée à environ 35%. Elle fournit 61,5% des revenus monétaires des ménages agricoles (MAAH, 2018). La production agricole repose essentiellement sur les cultures pluviales et elle est confrontée à des épisodes de sécheresses cycliques qui s'intensifient avec les changements climatiques. Les céréales (sorgho, mil, maïs, riz et fonio) sont les productions principales avec le niébé.

Parmi ces céréales, le riz occupe la 4^{ème} place, tant du point de vue de la superficie, de la production que de la consommation annuelle par tête d'habitant (MAAH, 2018). En raison de sa forte demande dans le pays, le riz est la première céréale d'importation. A titre illustratif, et selon les statistiques de la FAO, les importations de riz sur la période 2010-2016 ont été estimées à 2 597 873 tonnes pour un coût estimé à environ 400 milliards F CFA (FAO stat, 2018). Les importantes sorties de devises jouent négativement sur la balance commerciale ainsi que sur la création d'emplois au profit des acteurs locaux.

Fort de ce constat et conscient du potentiel dont regorge le pays pour le développement de la filière, l'Etat a consenti des efforts considérables pour l'accroissement de la production nationale de riz. Ainsi, suite à la crise alimentaire de 2008, les appuis multiformes à l'essor de la filière ont permis de passer d'une production de 195 102 tonnes en 2008 à 350 392 tonnes en 2018, soit un quasi-doublement de la production nationale en dix ans de soutien à la filière.

Ces efforts, déployés dans le cadre de la mise en œuvre de la première génération de la Stratégie nationale de Développement de la Riziculture (SNDR), ont permis d'enregistrer des résultats satisfaisants (couverture de 30% des besoins totaux du pays). Cependant, des marges de progression énormes existent pour permettre l'atteinte de l'autosuffisance en riz dans le pays. C'est dans l'optique de booster la filière et d'amorcer l'accroissement de la production pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz que le Chef de l'Etat a lancé en 2018, l'initiative « Produire un million de tonnes de riz en 2020/21 ». Cette initiative a été reprise dans le document de la deuxième génération de la Stratégie nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II) dont l'objectif est de produire au moins trois millions (3 000 000) tonnes de paddy à l'horizon 2030. Pour donner corps à cette vision et permettre l'atteinte des objectifs assignés à la filière, il est prévu de procéder à l'intensification et la modernisation de la filière dans le contexte des changements climatiques.

B. JUSTIFICATIONS

La riziculture burkinabè se pratique selon trois systèmes à savoir la riziculture pluviale stricte, irriguée et de bas fond. Essentiellement de type pluvial, la production du riz a connu une hausse sur la période 2006-2016 passant de 113 724 tonnes en 2006 à 384 690 tonnes en 2016, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 13% (MAAH, 2017). Malgré cet accroissement, le riz reste la première céréale d'importation du pays et occasionne de ce fait d'importantes sorties de devises. Cette situation aggrave la dépendance du pays vis-à-vis du marché mondial aussi bien en termes de souveraineté alimentaire qu'en termes de déficit de la balance commerciale.

Face à cette situation, les autorités burkinabè ont élaboré la deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR II) sur la période 2021-2030 qui s'inscrit dans l'axe 3 du Programme National de Développement Economique et Social (PNDES).

Par ailleurs, le Burkina Faso regorge d'énormes potentialités qui sont entre autres, (i) l'existence de 9 000 000 ha de terres arables, 233 500 ha de terres irrigables, 500 000 ha de bas-fonds facilement aménageables (PNSR II, 2016), (ii) un cumul pluviométrique permettant la couverture des besoins en eau des cultures et (iii) des ressources humaines de qualité.

Fort de ce potentiel et dans le souci d'accroître durablement la production du riz tant en quantité qu'en qualité, il est mis en place une stratégie permettant de produire en tout temps et dans toutes les écologies favorables. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent projet d'intensification des systèmes de production rizicole.

C. ZONES D'INTERVENTION POTENTIELLES ET GROUPES CIBLES

Zone d'intervention

La zone d'intervention du projet est le territoire national. Le fort potentiel aménageable en bas-fond et en plaines du pays sera exploité dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. En outre, la riziculture pluviale stricte sera promue dans les régions à pluviométrie supérieure à 800 mm/an.

Groupe cible

Les bénéficiaires directs du projet sont les riziculteurs individuels ou organisés en coopératives. Les bénéficiaires indirects du projet sont:

- Les consommateurs ;

- Le secteur privé qui bénéficiera de la création de nouvelles opportunités que présente le développement de la filière : transformateurs, aménagistes, fournisseurs d'intrants, etc.

D. OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROJET

L'objectif général du projet est de **contribuer à l'accroissement durable des productions rizicoles à travers l'intensification des systèmes de production adaptés au contexte de changements climatiques**

De manière spécifique il s'agira de :

- développer des infrastructures de soutien à la production ;
- accroître la disponibilité et l'accessibilité à des intrants de qualité ;
- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs.

E. DESCRIPTION DES COMPOSANTES, RESULTATS ET ACTIVITES

Le projet s'exécutera à travers quatre (4) composantes:

- 1) Développement des infrastructures de soutien à la production
- 2) Accroissement de l'offre en intrants de qualité ;
- 3) Renforcement des capacités des acteurs ;
- 4) Gestion du projet.

Composante 1 : Développement des infrastructures de soutien à la production

Cette composante, qui vise le développement des infrastructures de soutien à la production par l'aménagement et la réhabilitation de bas-fonds et de plaines afin d'améliorer la résilience face à la raréfaction de l'eau reposera sur deux leviers à savoir : la promotion de l'irrigation avec maîtrise totale de l'eau et celle de la maîtrise partielle d'eau faisant recours à l'irrigation d'appoint. Les actions devraient intégrer entre autres la mobilisation des eaux souterraines et de surface, l'utilisation des énergies renouvelables dans une dynamique de prise en compte de la transition écologique.

Pour l'opérationnalisation de cette composante, les approches faire-faireou HIMO¹ seront privilégiées pour la réalisation des infrastructures. Le détail de l'approche par type de riziculture est résumé ci-dessous :

- au niveau de la riziculture irriguée la réalisation d'infrastructures de mobilisation d'eau et des aménagements hydro-agricoles constituera l'essentiel des investissements.

¹HIMO : Haute Intensité de Main d'Œuvre

Les investissements seront portés par l'Etat et ses partenaires au développement ou à travers le PPP ;

- pour la riziculture de bas-fonds, les aménagements de type PRP et/ou PAFR seront privilégiés en fonction des caractéristiques physiques des sites à aménager par l'Etat et ses partenaires. Les autres types d'investissements (confection de casiers, les travaux de finition...), seront réalisés par les populations bénéficiaires. Pour ce qui est des ouvrages principaux et la réalisation d'infrastructures de mobilisation d'eau pour l'irrigation d'appoint (boulis, BCER, ...), l'approche qui sera utilisée est le faire-faire ou le HIMO en fonction des spécificités ;
- enfin, en ce qui concerne la riziculture pluviale, l'approche consistera à l'aménagement de petites parcelles par casièrage qui intégreront les systèmes innovants de production des exploitations familiales dans les zones où le cumul pluviométrique annuel atteint 600 mm. A cet effet, il sera mis en place un modèle d'exploitation agricole d'une superficie minimale de 3 ha équipé d'un forage solaire, d'un système d'irrigation efficient et d'un étang piscicole. La moitié des superficies du modèle d'exploitation sera consacrée à la production du riz.

La mise en œuvre de la composante 1 aura les résultats suivants :

Résultat 1.1 : 89 555 ha de bas-fonds de type PRP ;

Résultat 1.2 : 44 775 ha de bas-fonds de type PAFR sont aménagés ;

Résultat 1.3 : 30 785 ha de périmètres irrigués avec maîtrise totale d'eau sont aménagés ;

Résultat 1.4 : 110 728 ha de riz pluvial strict sont emblavés ;

Résultat 1.5: 2 500 BCER sont réalisés ;

Résultat 1.6 : 195 boulis sont réalisés ;

Résultat 1.7 : 5 barrages sont réalisés/réhabilités ;

Résultat 1.8 : 4 230 ha de périmètre irrigués sont réhabilités ;

Résultat 1.9 : 150 modèles d'exploitation sont réalisés ;

Résultat 1.10 : des aménagements par casièrage dans les exploitations familiales sont réalisés ;

Résultat 1.11 : un appui à la production du riz dans les exploitations modèles (aménagement) est fait ;

Résultat 1.12 : Au moins 50% des sites aménagés disposent de documents de sécurisation foncière.

Tableau 1: activités retenues dans le cadre de la composante 1

Composantes	Résultats	Activités
Composante 1 : Développement des infrastructures de soutien à la production	Résultat 1.1 : 89 555 ha de bas-fonds de type PRP	Activité 1.1.1 : prospector les sites à aménager Activité 1.1.2 : réaliser les études Activité 1.1.3 : réaliser les travaux d'aménagements
	Résultat 1.2 : 44 775 ha de bas-fonds de type PAFR sont aménagés	Activité 1.2.1 : prospector les sites à aménager Activité 1.2.2 : réaliser les études Activité 1.2.3 : réaliser les travaux d'aménagements Activité 1.2.4: contrôler à pied d'œuvre la réalisation des aménagements
	Résultat 1.3 : 30 785 ha de périmètres irrigués avec maîtrise totale d'eau sont aménagés	Activité 1.3.1 : prospector les sites à aménager Activité 1.3.2. : réaliser les études Activité 1.3.3 : réaliser les travaux d'aménagements Activité 1.3.4 : contrôler à pied d'œuvre la réalisation des aménagements
	Résultat 1.4 : 110 728 ha de riz pluvial strict sont emblavés	Activité 1.4.1 : appuyer au labour pour la production de riz pluvial
	Résultat 1.5 : 2 500 BCER sont réalisés	Activité 1.5.1. : réaliser les études Activité 1.5.2 : réaliser les travaux d'aménagements
	Résultat 1.6 : 195 boulis sont réalisés	Activité 1.6.1. : réaliser les études Activité 1.6.2 : réaliser les travaux d'aménagements Activité 1.6.3: contrôler à pied d'œuvre la réalisation des aménagements
	Résultat 1.7 : 5 barrages sont réalisés/réhabilités	Activité 1.7.1. : réaliser les études Activité 1.7.2 : réaliser les travaux d'aménagements Activité 1.7.3: contrôler à pied d'œuvre la réalisation des aménagements
	Résultat 1.8 : 4 230 ha de périmètre irrigués sont réhabilités	Activité 1.8.1. : réaliser les études (pédologiques, hydrauliques, hydrologiques, socio-économiques et environnementales) Activité 1.8.2 : réaliser les travaux d'aménagements Activité 1.8.3: contrôler à pied d'œuvre la réalisation des aménagements
	Résultat 1.9 : 150 modèles d'exploitation sont réalisés	Activité 1.9.1. : réaliser les études Activité 1.9.2 : réaliser les travaux d'aménagements Activité 1.9.3: contrôler à pied d'œuvre la réalisation des aménagements

Composantes	Résultats	Activités
	Résultat 1.10 : des aménagements par casièrage dans les exploitations familiales sont réalisés	Activité 1.10.1 : identifier les bénéficiaires Activité 1.10.2 : appuyer le labour, le parcellement et le casièrage
	Résultat 1.11 : un appui à la production du riz dans les exploitations modèles (aménagement) est fait	Activité 1.11.1 : identifier les bénéficiaires Activité 1.11.2 : appuyer le parcellement, le labour et le casièrage
	Résultat 1.12 : Au moins 50% des sites aménagés disposent de documents de sécurisation foncière	Activité 1.12.1 : appuyer la sécurisation foncière des différents sites (ouvrages, sites aménagés, etc.) à travers des attestations de cession foncière Activité 1.12.2 : appuyer l'élaboration et la mise en application des cahiers de charges

Composante 2 :Accroissement de l'offre en intrants de qualité

Cette composante a pour objectif d'accroître la disponibilité et l'accessibilité à des intrants de qualité à travers la mise en place d'un mécanisme de mise à disposition des intrants de qualité, la facilitation de l'accès au crédit et la mise en place des crédits intrants de campagne. En effet, vu les difficultés notées dans les circuits traditionnels de distribution des intrants à savoir : le retard dans la mise en place des intrants et leurs quantités insuffisantes, il sera mis en place dans le cadre de ce projet un mécanisme articulée autour du fait que les commandes des intrants se feront en année N-1 sur la base des superficies prévues. Les procédures d'achat se feront selon la réglementation en vigueur, assorties des dispositions particulières probables de l'Etat. La gestion (distribution et suivi des comptes de remboursement des crédits intrants) sera assurée par les organisations des riziculteurs et les institutions financières. La mise en œuvre de la composante aura les résultats suivants :

Résultat 2.1 : Un mécanisme approprié de mise à disposition des intrants de qualité est mis en place et fonctionnel

Résultat 2.2 : Cinq (05) plaidoyers de facilitation de l'accès au crédit sont effectués

Résultat 2.3 : un montant de 615 525 000 000 F CFA de crédit intrants de campagne est octroyé

Résultat 2.4 : Au moins 50% des producteurs utilisent la fumure organique sur les sites rizicoles

Tableau 2: activités retenues dans le cadre de la composante 2

Composantes	Résultats	Activités
Composante 2 : Accroissement de l'offre en intrants de qualité	Résultat 2.1 : Un mécanisme approprié de mise à disposition des intrants de qualité est mis en place et fonctionnel	Activité 2.1.1 : élaborer un document de mécanisme spécifique de mise à disposition des intrants de la filière riz Activité 2.1.2. : identifier de façon concertée les besoins en intrants (semences, pesticides, engrais), Activité 2.1.3 : promouvoir la contractualisation entre producteurs, transformateurs et agrodealers Activité 2.1.4 : Mettre à la disposition des producteurs des intrants sous forme de fonds de roulement Activité 2.1.5 : mettre à la disposition des producteurs des intrants à prix subventionnés Activité 2.1.6 : sensibiliser les producteurs à s'acquérir des intrants de qualité
	Résultat 2.2 : Cinq (05) plaidoyers de facilitation de l'accès au crédit sont effectués	Activité 2.2.1 : élaborer le document de préparation du plaidoyer Activité 2.2.2 : identifier les institutions financières Activité 2.2.3 : appuyer l'organisation de cinq (05) rencontres de négociation de modalités accessibles aux producteurs
	Résultat 2.3 : un montant de 615 525 000 000 F CFA de crédit intrants de campagne est octroyé	Activité 2.3.1 : élaborer les modalités pratiques de placement du crédit intrants Activité 2.3.2 : identifier les bénéficiaires des intrants Activité 2.3.3 : Octroyer des crédits intrants aux producteurs Activité 2.3.4 : suivre la mise en place et le recouvrement du crédit intrant
	Résultat 2.4 : Au moins 50% des producteurs utilisent la fumure organique sur les sites rizicoles	Activité 2.4.1: diffuser les techniques de production de fumure organique Activité 2.4.2: mettre à la disposition des producteurs 1000 kits de production de fumure organique Activité 2.4.3 : mettre à la disposition des riziculteurs des hache-pailles ou compostateur

Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs

Elle a pour objectif d'améliorer les pratiques rizicoles et une meilleure organisation des producteurs à travers la formation des producteurs et des agents d'appui-conseil dans les nouveaux itinéraires techniques retenues ainsi que dans les techniques de maintenance et

d'entretien des infrastructures. L'opérationnalisation de cette composante vise quatre (04) résultats :

Résultat 3.1: au moins 75% des riziculteurs ont adopté les bonnes pratiques culturelles

Résultat 3.2 : les résultats du projet sont partagés avec les PTF, les ministères de tutelle, les bénéficiaires et le public

Résultat 3.3: au moins 50% des riziculteurs utilisent les TIC

Résultat 3.4 : au moins 90% des organisations des producteurs de riz appliquent les dispositions de la loi OHADA

Tableau 3: Activités retenues dans le cadre de la composante 3

Composantes	Résultats	Activités
Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs	Résultat 3.1: au moins 75% des riziculteurs ont adopté les bonnes pratiques culturelles	<p>Activité 3.1.1 : appuyer l'élaboration ou la révision des outils de vulgarisation (CEP, PVP, PD/UD, approche SHEP)</p> <p>Activité 3.1.2 : organiser des séances de formation des agents d'appui-conseil sur les nouvelles technologies (SRI, PPU, PVS, GIFSC, GIPD, GIR, APRA-GIR, Rice Advice, weeds manager, smart valey, ...)</p> <p>Activité 3.1.3 : organiser des séances de sensibilisation/formation des riziculteurs sur les nouvelles technologies (SRI, PPU, PVS, GIFSC, GIPD, GIR, APRA-GIR, Rice Advice, weeds manager, smart valey, ...)</p> <p>Activité 3.1.4: Appuyer la mise en place de dispositif de producteurs relais au niveau des sites de production</p> <p>Activité 3.1.5: organiser des visites d'échanges</p> <p>Activité 3.1.6: réaliser des micro-vidéos sur les techniques innovantes de production de riz</p> <p>Activité 3.1.7: réaliser des spots publicitaires sur les techniques innovantes de production de riz</p> <p>Activité 3.1.8: réaliser des émissions radiophoniques sur les techniques innovantes de production de riz</p> <p>Activité 3.1.9: appuyer l'animation du centre d'appel sur les techniques innovantes de production de riz</p>
	Résultat 3.2 : les résultats du projet sont partagés avec les PTF, les ministères de tutelle, les	Activité 3.2.1: former les membres de comités de gestion sur la gestion financière, la maintenance et la gestion des infrastructures hydro-agricoles

Composantes	Résultats	Activités
	Résultat 3.3: au moins 50% des riziculteurs utilisent les TIC	Activité 3.3.1: sensibiliser et former les riziculteurs sur l'utilisation des TIC (centre d'appel, service 3-2-1, micro-vidéos, spots publicitaires, plateforme agritube, talking book)
	Résultat 3.4 : au moins 90% des organisations des producteurs de riz appliquent les dispositions de la loi OHADA	<p>Activité 3.4.1 : appuyer la mise à jour des organisations des producteurs de riz conformément à la loi OHADA à travers la mise à disposition de matériels informatiques</p> <p>Activité 3.4.2 : Former les agents d'appui conseil sur la loi OHADA</p> <p>Activité 3.4.3 : Organiser des séances de sensibilisation/formation des riziculteurs sur les dispositions de la loi OHADA (gouvernance, redevabilité, etc.)</p>

Composante 4 : Gestion du projet

Cette composante a pour objectif de mettre en œuvre les activités du projet et de suivi évaluation conformément au document de projet. Il s'agira plus précisément d'atteindre les trois résultats suivants :

Résultat 4.1 : les documents de programmation et de suivi évaluation sont régulièrement produits ;

Résultat 4.2: Assurer la gestion administrative et financière du projet.

Tableau 4: Résultats et activités de la composante 4

Composantes	Résultats	Activités
<p align="center">Composante 3 : Gestion du Projet</p>	<p>Résultat 4.1 : les documents de programmation et de suivi évaluation sont régulièrement produits</p>	<p>4.1.1: Organiser un atelier de lancement du projet 4.1.2: Elaborer un plan de communication 4.1.3: Assurer les autres charges publicité relations publiques (gadgets, T-shirts, ...) 4.1.4: Elaborer le manuel de procédures administrative, comptable et financière 4.1.5: Elaborer le manuel de suivi évaluation 4.1.6. Réaliser une étude de référence du projet 4.1.7. Appuyer la tenue des comités de revues 4.1.8: Elaborer le PTBA 4.1.9: Organiser des sessions de selection des promoteurs (régional) 4.1.10: Assurer le suivi des activités du projet par l'UGP 4.1.11: Assurer le suivi externe 4.1.12: Réaliser l'évaluation à mi-parcours 4.1.13: Réaliser l'évaluation finale 4.1.14: Former le personnel du projet et des structures d'appui sur diverses thématiques 4.1.15: Elaborer le rapport d'achèvement du projet</p>
	<p>Résultat 4.2 : Assurer la gestion administrative et financière du projet.</p>	<p>4.2.1: Assurer le paiement des indemnités du responsable du programme budgétaire 4.2.2: Assurer le paiement des indemnités du chargé du projet 4.2.3: Assurer le paiement des indemnités du spécialiste en suivi-évaluation 4.2.4: Assurer le paiement des indemnités du spécialiste en Génie rural / aménagement 4.2.5: Assurer le paiement des indemnités du spécialiste en Irrigation 4.2.6: Assurer le paiement des indemnités du responsable administratif et financier 4.2.7: Assurer le paiement des indemnités du spécialiste en passation de marchés 4.2.8: Assurer le paiement des indemnités du contrôleur interne 4.2.9: Assurer le paiement des indemnités du responsable des ressources humaines 4.2.10: Assurer le paiement des indemnités du personnel de service 4.2.11: Assurer le paiement du salaire de la secrétaire 4.2.12: Assurer le paiement du salaire de l'agent de liaison 4.2.13: Assurer le paiement du salaire des chauffeurs (4 chauffeurs) 4.2.14: Assurer le paiement du salaire du magasinier 4.2.15: Acquérir du consommable informatique 4.2.16: Acquérir du carburant et du lubrifiant</p>

Composantes	Résultats	Activités
		4.2.17: Acquérir des fournitures de bureau 4.2.18: Acquérir des produits d'entretien 4.2.19: Assurer la maintenance du matériel informatique 4.2.20: Assurer l'entretien des climatiseurs 4.2.21: Prendre en charge les frais de manutention 4.2.22: Assurer l'abonnement internet 4.2.23: Assurer le paiement des factures d'eau et d'électricité 4.2.24: Assurer l'entretien et la maintenance du matériel roulant 4.2.25: Assurer le nettoyage des locaux 4.2.26: Assurer le gardiennage des locaux 4.2.27: Acquérir du matériel informatique (Ordinateurs portables, Ordinateurs de bureau, Imprimantes, Scanneurs, Vidéos projecteurs, Photocopieuses) 4.2.28: Assurer le paiement des factures de la location du siège du programme 4.2.29: Acquérir un véhicule station wagon 4.2.30: Acquérir des véhicules Pick-up 4.2.31: Acquérir des motocyclettes pour les agents de liaison 4.2.32: Acquérir un minibus 4.2.33: Prise en charge des membres des commissions et comités

F. COUTS ET FINANCEMENTS

Le coût du Projet est estimé à environ **de 980 608 634 000francs CFA**. La répartition par composante est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 5: Synthèse du cout du projet

Composantes	Coûts (milliers)	Part relatives
1. Développement des infrastructures de soutien à la production	681 787 480	69,53%
2. Accroissement de l'offre en intrants de qualité	291 820 045	29,76%
3. Renforcement des capacités des acteurs	4 526 375	0,46%
4. Gestion du projet	2 474 734	0,25%
Total	980 608 634	100%

Tableau N°6 : Synthèse du financement à rechercher

Composantes	Besoins de financement estimés Coûts (milliers)	Financements existants	Finacement à rechercher
Développement des infrastructures de soutien à la production	681 787 480		
Accroissement de l'offre en intrants de qualité	291 820 045		
Renforcement des capacités des acteurs	4 526 375		
Gestion du projet	2 474 734		
Total	980 608 634		

G. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'approche projet d'intensification des systèmes de production rizicole est participative. A cet effet, la mise en œuvre des actions du projet reposera sur :

- la contribution du dispositif d'intervention des directions régionales en charge de l'agriculture à travers des protocoles pour l'appui-conseil pour la mise en œuvre des actions de mobilisation, de sensibilisation, de formation des producteurs et de suivi des activités en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés en charge de l'agriculture ;
- la contribution des bénéficiaires dans la mise en œuvre de certaines activités notamment la collecte des moellons, la réalisation des diguettes/casiers, le forage, etc.
- le recrutement de prestataires privés pour la réalisation des opérations d'envergure notamment les aménagements, l'acquisition des équipements et la construction des infrastructures ;
- des conventions seront également signées avec les structures centrales des ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet pour l'exécution et le suivi des actions qui relèvent de leur compétence.

En outre, pour améliorer les conditions et les modalités de mise en œuvre, le projet va élaborer un manuel de procédures administrative, financière, et comptable.

Le choix des sites se fera suivant des critères pertinents de ciblage basé essentiellement sur l'expression de besoins et la faisabilité technique pour l'aménagement et la réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles.

H. ORGANISATION ET GESTION

L'Etat Burkinabé à travers le ministère en charge de l'agriculture est le maître d'ouvrage (tutelle technique) du projet qui délèguera sa mise en œuvre à une UGP. De manière plus spécifique, l'UGP sera chargée de :

- Contractualiser avec les auditeurs externes et les prestataires recrutés ;
- Coordonner la mise en œuvre des activités et le suivi-évaluation des activités du projet;
- Informer le ministère de tutelle et les PTF de l'exécution du projet.

Au niveau central, l'UGP sera dirigé par un chargé de projet assisté d'un personnel technique et administratif pour la mise en œuvre du projet.

Au niveau régional et local, le projet s'appuiera pour la mise en œuvre des activités, sur les structures déconcentrées du ministère en charge de l'agriculture et les structures décentralisées par le biais des protocoles définissant les responsabilités de chaque partie.

I. SUIVI-EVALUATION

Un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace requiert la mise en place d'un dispositif basé sur un système d'information statistique fonctionnel et performant. Le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet est assuré par l'équipe du projet. Elle est chargée de collecter et d'analyser les données pour fournir des éléments d'appréciation sur les résultats atteints et l'utilisation des ressources.

Le projet fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à la 3^{ème} pour faire l'état du fonctionnement de l'ensemble des organes et examiner l'atteinte des objectifs par rapport aux cibles fixées. Cette évaluation permettra de réviser en cas de besoin la logique des interventions pour une amélioration des performances du projet. Quant à l'évaluation finale, elle interviendra à la fin de la mise en œuvre et permettra de mesurer les performances du projet. Ces évaluations peuvent être internes ou externes.

Pour la conduite de l'évaluation interne, elle sera réalisée par l'équipe du projet. Quant aux évaluations externes, elles seront faites par la DGESS/MAAHM ou toute autre expertise indépendante sous la supervision du projet qui est l'organe chargé du pilotage et du suivi du processus.

J. RISQUES

Les principaux risques identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de survenue donnent un niveau marginal de façon globale. Le projet sera exécuté avec l'espoir d'atteindre les résultats.

Le tableau suivant fait la synthèse de l'analyse des principaux risques identifiés et les mesures d'atténuation.

Tableau 7: Potentiels Risques du projet

Risques	Stratégies de mitigation	Appréciations
Insécurité civile ²	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de renseignement et d'interventions des forces de défense et de sécurité et la coopération militaire et sécuritaire ; - Promouvoir le dialogue social ; - Poursuivre les actions de développement dans les zones concernées 	S
Les aléas climatiques et risques environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les systèmes d'information et d'alerte précoce; - renforcer les capacités d'adaptation de l'ensemble des acteurs au changement climatique ; 	M
Faible mobilisation des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des stratégies de financement efficace et durable tels que les PPP, fond de garantie ; - diversifier les sources de financement . 	M
La faible adhésion et la non appropriation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un plan de communication pour la diffusion du projet et son appropriation par toutes les parties prenantes ; - avoir une approche flexible pour la prise en compte des préoccupations des acteurs. 	N
Le non-respect des normes de réalisation des infrastructures et d'importation des équipements	<ul style="list-style-type: none"> - Rigueur dans le choix des prestataires ; - un suivi rigoureux par les experts qualifiés pour amoindrir le risque lié à la qualité des ouvrages. 	N
Non-prise en compte de l'aspect genre	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions spécifiques en faveur des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap. 	N
Total		M

NB : S= risque substantiel, M= risque majeur, N= risque négligeable

K. FICHE DE PROJET

Fiche Synoptique	
Intitulé :	Projet d'intensification des systèmes de production rizicole
Maître d'ouvrage :	Ministère de l'Agriculture, des aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation
Maître d'œuvre :	Unité de Gestion du Projet
Localisation :	Territoire National pour les bas-fonds Sept régions (les Cascades, la Boucle du Mouhoun, les Hauts Bassins, le Sud- Ouest, l'Est, le Centre Ouest et le Centre-Est) pour le riz pluvial stricte.
Croupes cibles	Riziculteurs de la zone d'intervention
Durée :	5 ans
Budget Total (millier de F CFA) :	979 073 634 000 F CFA
Source de financement :	Etat et PTF
Objectif général	Contribuer à l'accroissement durable des productions rizicoles à travers l'intensification des systèmes de production adaptés au contexte de changements climatiques
Objectifs spécifiques	OS1 : développer des infrastructures de soutien à la production ; OS2 : accroître la disponibilité et l'accessibilité à des intrants de qualité ; OS3 : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs.
Résultats attendus :	OS1 : développer des infrastructures de soutien à la production Résultat 1.1 : 89 555 ha de bas-fonds de type PRP et 44 775 ha de bas-fonds de type PAFR sont aménagés ; Résultat 1.2 : 30 785 ha de périmètres irrigués avec maîtrise totale d'eau sont aménagés ; Résultat 1.3 : 110 728 ha de riz pluvial strict sont emblavés ; Résultat 1.4 : 195 boulis et 2 500 BCER sont réalisés, Résultat 1.5 : 5 barrages sont réalisés ou réhabilités ; Résultat 1.6 : 4 230 ha de périmètre irrigués sont réhabilités ; Résultat 1.7 : 150 modèles d'exploitation sont réalisés ; Résultat 1.8 : des aménagements par casièrage dans les exploitations familiales sont réalisés Résultat 1.9 : un appui à la production du riz dans les exploitations

	<p>modèles (aménagement) est fait</p> <p>Résultat 1.10 : Au moins 50% des sites aménagés disposent de documents de sécurisation foncière.</p> <hr/> <p>OS2 : accroître la disponibilité et l'accessibilité à des intrants de qualité</p> <p>Résultat 2.1 : Un mécanisme approprié de mise à disposition des intrants est mis en place et fonctionnel</p> <p>Résultat 2.2 : Un mécanisme de distribution des intrants de proximité est mis en place</p> <p>Résultat 2.3 : Cinq (05) plaidoyers de facilitation de l'accès au crédit sont effectués</p> <p>Résultat 2.4 : un montant de 258 012 245 000 F CFA de crédit intrants de campagne est octroyé</p> <p>Résultat 2.5 : Au moins 50% des producteurs utilisent la fumure organique sur les sites rizicoles</p> <hr/> <p>OS3 : renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs</p> <p>Résultat 3.1 : au moins 75% des riziculteurs ont adopté les bonnes pratiques culturales</p> <p>Résultat 3.2 : au moins 75% des producteurs maîtrisent les techniques de gestion et de maintenance des ouvrages</p> <p>Résultat 3.3 : au moins 50% des riziculteurs utilisent les TIC</p> <p>Résultat 3.4 : au moins 90% des organisations des producteurs de riz appliquent les dispositions de la loi OHADA</p>
<p>Risques majeurs et action de mitigation</p>	<p>Les risques majeurs sont liés à l'aggravation de la question sanitaire et sécuritaire, à la faible adhésion des producteurs au projet et aux effets de changement climatique.</p> <p>Aussi l'Etat dans sa volonté d'assurer une autosuffisance en riz devra réaffirmer sa volonté d'accompagner les producteurs et assurer le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national.</p>

FORMAT DE CADRE LOGIQUE

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
1. OBJECTIF GLOBAL			
Contribuer à l'accroissement durable des productions rizicoles à travers l'intensification des systèmes de production adaptés au contexte de changements climatiques			
2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES			
Développer des infrastructures de soutien à la production	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 165 115 ha de terres rizicoles ont un accès durable à l'eau d'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports • Enquêtes • Les études 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité institutionnelle • La résilience aux changement climatique • La sécurité civile • La résilience aux changement climatique
Accroître la disponibilité et l'accessibilité à des intrants de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • le rendement moyen en irrigué est passé de ---- à --- /ha en 2025 • le rendement moyen en maîtrise partielle d'eau est passé de -- -- à --- /ha en 2025 • le rendement moyen en pluvial strict est passé de ---- à --- /ha en 2025 		
Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les bonnes pratiques de riziculture sont adoptées sur au moins 80 % des producteurs rizicoles 		
3. RÉSULTATS			
Composante 1 : Développement des infrastructures de soutien à la production			
1.1 : les bas-fonds sont aménagés	89 555 ha de bas-fonds de type PRP 44 775 ha de bas-fonds de type PAFR	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports • PV de réception • Les 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité des coûts des équipements • La compétence des fournisseurs/prestatair

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants		
1.2 : les périmètres irrigués avec maîtrise totale d'eau sont aménagés	<ul style="list-style-type: none"> • 30 785 ha périmètres irrigués 	fiches de cession <ul style="list-style-type: none"> • Les attestations de cession foncière • Les cahiers de charge 	es <ul style="list-style-type: none"> • L'engouement des bénéficiaires • 		
1.3 : des superficies sont emblavées en riz pluvial strict	<ul style="list-style-type: none"> • 110 728 ha riz pluvial strict 				
1.4 : les infrastructures de mobilisation d'eau sont réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • 195 boulis et 2 500 BCER • 5 barrages réalisés ou réhabilités 				
1.5 : les périmètres irrigués sont réhabilités	<ul style="list-style-type: none"> • 4 230 ha périmètres irrigués réhabilités 				
1.7 : des modèles d'exploitation sont réalisés ;	<ul style="list-style-type: none"> • 150 modèles d'exploitation 				
1.8 : des aménagements par casièrage dans les exploitations familiales sont réalisés	<ul style="list-style-type: none"> • 296 791 ha aménagés par casièrage 				
1.9 : les exploitations modèles (aménagement) ont reçu un appui à la production du riz	<ul style="list-style-type: none"> • 53 000 exploitations modèles (aménagement) 				
1.10 : les sites aménagés disposent de documents de sécurisation foncière.	<ul style="list-style-type: none"> • 165 115 ha sécurisées par des attestations de cessions foncières • 20 cahiers de charges 				
Composante 2 : Accroissement de l'offre en intrants de qualité					
2.1 : Un mécanisme approprié de mise à disposition des intrants de qualité est mis en place et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Un document de mécanisme 			<ul style="list-style-type: none"> • Les études • Rapports • Rapports 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité des coûts • L'existence d'un marché énumérateur

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
2.2 : des intrants de qualité sont mis à la disposition des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • 165 115 ha ayant bénéficié des intrants sous forme de fond de roulement • 150 000 ha ayant bénéficié des intrants à prix subventionné • 	<ul style="list-style-type: none"> • Les carnets d'épargne • PV de réception • Reçu 	
2.2 : des plaidoyers de facilitation de l'accès au crédit sont effectués	<ul style="list-style-type: none"> • 5 rencontres de négociation 		
2.3 : des crédits intrants de campagne sont octroyés aux producteurs	<ul style="list-style-type: none"> • 258 012 245 000 F CFA de crédit placé 		
2.4 : l'utilisation de la fumure organique sur les sites rizicoles est promue	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 kits • 100 Hache-pailles ou compostaterres 		
Composante 3 : Renforcement des capacités des acteurs			
3.1 : les bonnes pratiques culturales sont adoptés	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de riziculteurs utilisant les nouvelles technologies (SRI, PPU, PVS, GIFSC, GIPD, GIR, APRA-GIR, RiceAdvice, weeds manager, smart valey, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports • Enquête • Etat de paie 	<ul style="list-style-type: none"> • L'adhésion des producteurs
3.2 : les techniques de gestion et de maintenance des ouvrages sont maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> • 285 comités formés 		
3.3 : les riziculteurs utilisent les TIC	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de producteurs 		
3.4 : des organisations des producteurs de riz appliquent les dispositions de la loi OHADA	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'organisations de producteurs appliquant les dispositions de la loi OHADA 		

Programme/Projet	Indicateurs Objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/Risques importants
Composante 4 : Gestion du projet			
4.1 : les documents de programmation et de suivi évaluation sont régulièrement produits	<ul style="list-style-type: none"> • : le document de programmation ; • le document de suivi évaluation . 		
4.2 : les programmations physiques et financières sont réalisées	<ul style="list-style-type: none"> • Les PTBA annuels 		
4.3 : les résultats du projet sont partagés avec les PTF, les ministères de tutelle, les bénéficiaires et le public.	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers • Les rapports 		

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif des besoins acquis et détermination des ressources additionnelles

Actions	Cibles	Existant	Financement		
			Besoin estimé	Besoin acquis	Besoin résiduel
Procéder à l'aménagement de bas fond suivant le modèle PRP	89 555 Ha				
Procéder à l'aménagement de bas fond suivant le modèle PAFR	44 775 ha				
Aménager les périmètres irrigués en maîtrise totale de l'eau	30 785 ha				
Procéder à une riziculture pluviale	110 728 ha				
Réaliser des BCER	2500				
Réaliser des Boulis	190				
Réaliser et/ou réhabiliter des barrages	5				
Réhabiliter des périmètres irrigués	4 230 ha				
Mettre en place des nouveaux modèles d'exploitations rizicoles	150				
Réaliser des aménagements par casiérage					
Appuyer la production rizicole dans les exploitations modèles					
Faciliter l'accès à la sécurisation foncière	50% des exploitations aménagées ont un titre				

	foncier sécurisant				
Mettre en place un mécanisme approprié de mise à disposition des intrants					
Sensibiliser pour faciliter l'accès aux intrants	5 plaidoyers				
Mettre en place un crédit revolving	Un montant de 615,5 millions de crédit est mis en place				
Appuyer l'utilisation des fumures organiques	Au moins 50% des exploitations rizicoles				
Appuyer l'adoption de bonnes pratiques par les producteurs	Au 75% des producteurs adoptent les bonnes pratiques				
Partager les résultats du projet	Un mécanisme d'information est mis en place				
Promouvoir l'utilisation des TIC	Au moins 50% des riziculteurs utilisent les TIC				
Sensibiliser sur les dispositions de l'OHADA	Au moins 90% des producteurs appliquent les disposition de l'HOHADA				
Assurer un bon reporting et un bon fonctionnement du projet	Les ressources financières nécessaires sont disponibles en quantité et en temps				